Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 21 octobre 2026

PRESENTS :
MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente;
M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, M. LHOTE, J.LAMBERT, Conseillers communaux;
J.-Y. BROUET, Directeur général.

projet de délibération

OBJET : Travaux de transformation du Co-accueil de Boeur - Phase A
Marché de travaux par procédure ouverte
Cahier spécial des charges, plans
Plan général de sécurité et santé
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du Collège communal du 11 mai 2026 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Travaux de transformation du Co-accueil de Boeur - Phase A" à SSM LB PINON, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne ;

Considérant le cahier des charges relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, SSM LB PINON, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 160.203,33 € hors TVA ou 193.846,03 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par SPW intérieur action sociale, Avenue Gouverneur Bovesse 100 à 5100 Namur, et que cette partie est limitée à 107.400,14 € ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 835/724-60 (n° de projet 20260072) ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 1er octobre 2026 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du 02/10/26 ;

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal, après en avoir délibéré,
Par x oui, x non, x abstention,

DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Travaux de transformation du Co-accueil de Boeur - Phase 1", établis par l'auteur de projet, SSM LB PINON, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 160.203,33 € hors TVA ou 193.846,03 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante SPW intérieur action sociale, Avenue Gouverneur Bovesse 100 à 5100 Namur.

Article 4 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 5 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2026, article 835/724-60 (n° de projet 20260072).

projet de délibération

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J. – Y. BROUET

La Présidente,
(s)J. DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J.-Y. BROUET

La Bourgmestre,
J. DEVILLE